Lettre électro du SE-Unsa 67

N° 36 - 17/06/21

03 88 84 19 19 www.se-unsa67.net 67@se-unsa.org

StarFAQ : le 38ème épisode de la saison est paru ! Le 39ème devrait paraître aujourd'hui et valider la fin du masque en extérieur…

FAQ n° 38 du 15 juin 2021 (moments conviviaux entre personnels, etc.) : **ICI**

La FAQ n°39 devrait paraître aujourd'hui pour valider la suppression du port du masque en extérieur.

Chiffres réactualisés par l'ARS Grand Est **:** **LA**.

Fiches thématiques (avec sommaire interactif), document synthétique **«Que faire si… », retrouvez toutes les infos en temps réel** dans la **Rubrique Covid 19**

CTSD Carte scolaire R2021 : beaucoup de besoins, peu de possibilités…

Prévu le 15 juin mais repoussé au 22 finalement, ce CTSD ne permettra d'acter que quelques très rares ouvertures car il restait 8,45 postes disponibles après les opérations du CTSD de février.

Le SE-Unsa 67 sera présent pour défendre votre situation s'il en a connaissance **via votre fiche de suivi !**

Grille indicative **des seuils**, **fiches de suivi**, c'est **ICI**

Vous retrouverez toutes les informations le 22 dans l'après-midi **ICI !**

Mouvement R2021 et recours : le SE-Unsa vous accompagne !

Affecté sur un poste non demandé ? Affecté sur un poste « demandé » mais pas désiré (via les vœux larges) ? **Vous pouvez envisager un recours** (ou autres demandes)**.**

Le SE-Unsa reste mobilisé pour **vous conseiller**, **vous aider** et **vous accompagner** dans toutes vos démarches **dont les recours**. ***N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone !***

En savoir plus sur les recours…

Pas encore adhérent·e ? Optez pour l'ADHESION ANTICIPEE !

Adhérent·e dès maintenant mais prélevé·e après la rentrée ? C'est possible.

Être adhérent·e dès maintenant, c'est bénéficier **dès aujourd'hui et pour toute l'année scolaire 2021/2022 de tous les services d'un syndicat utile**.

Pour adhérer c'est **ICI !**

COVID-19 et demande d'imputabilité au service : une toute petite chance de reconnaissance pour les enseignants…

Le décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance comme maladies professionnelles des pathologies liées à une infection à la covid-19 **a créé un nouveau tableau de maladies professionnelles**, annexé au code de la sécurité sociale.

L'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique **a**, par la suite, **spécifié la reconnaissance de la covid-19 comme maladie professionnelle pour les fonctionnaires.**

En savoir plus…

Nombre d'élèves dans les ULIS : le compte n'est vraiment pas bon !

Alerté par plusieurs collègues sur le nombre d'élèves accueillis dans les ULIS de notre département (1er comme 2nd degré) **nous avons interpellé l'Inspecteur d'Académie sur le non-respect de la réglementation comme sur le nombre insuffisant de structures pouvant accueillir ces élèves.**

Lire la suite (et le courrier au Dasen).

Chargé·es d'école : des directeur·rices à part entière !

Aujourd'hui, **près de 8 %** (8,58% dans le Bas-Rhin) **des directrices et directeurs d'école ne sont pas pleinement reconnus**. **Il s'agit des** professeurs des écoles affectés dans les écoles à une classe. Qualifiés de **« chargés d'école »**, **ces personnels assument les fonctions** de directrice et directeur d'école **mais demeurent à l'écart de la reconnaissance liée à la fonction**.

Pour le SE-Unsa, il faut que cela change.

En savoir plus…

Le Guide des autorisations d'absence

Voici **un guide** créé rien que pour vous qui **répertorie l'ensemble des demandes d'autorisation d'absence : de droit, sur autorisation, à qui la demander, les pièces justificatives, etc.**

Les agents publics peuvent être autorisés à s'absenter du service sur présentation d'un justificatif ou d'une convocation. Les autorisations d'absence sont accordées à tous les agents publics, qu'ils soient à temps complet ou partiel.

Tout savoir

Tout savoir sur la PRIME d'attractivité : "prime Grenelle"

La prime dite "Grenelle" est allouée à certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministère de l'éducation nationale ainsi que certains psychologues de l'éducation nationale et les CPE.

Les demandes portées par le SE-Unsa depuis des mois dans l'agenda social et dans les ateliers du Grenelle et **qui ont été retenues**…

Lire la suite

Des moyens pour la rentrée : il est encore temps !

Les représentants du SE-Unsa de métropole et d'outre-mer, réunis en conseil national à Villejuif (94) les 2 et 3 juin 2021, ont mis en commun leurs constats et analyses de l'impact de la crise sanitaire dans leurs territoires. Ils appellent le gouvernement et les parlementaires à abonder les moyens de la rentrée 2021 pour répondre aux défis pédagogiques et éducatifs d'une rentrée extraordinaire.

En savoir plus…

Collectif éducation 67 : non-remplacement, ça suffit !

Après la pétition (à signer **ICI** si ce n'est fait), **le collectif éducation 67, dont fait partie le SE-Unsa 67, organise une manifestation mercredi 23 juin** à partir de **12h30, place de la République** à Strasbourg.

Emportez sandwichs, pancartes revendicatives et de quoi faire du bruit !

Nous irons vers 13h30 **ensemble** vers le rectorat pour **remettre la pétition à Madame la Rectrice !**

"Après La Classe" : se détendre aussi…

Privés de visites depuis de nombreux mois, le SE-Unsa vous propose des expos à voir en famille mais aussi de la musique, des lectures diverses et variées, des jeux, des DVD, des séries et documentaires, etc. **De quoi contenter toute la famillle !**

Pour prendre connaissance du dernier ALC, c'est **LA !**.

Notre équipe, nos compétences, nos permanences : LÀ

Suivez-nous ! se-unsa67.net

Désabonnement